

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 20 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC				
6h 25	12h 50	6h 15	12h 40	6h 15	12h 40	6h 25	12h 50	6h 40	10h 40	6h 30	10h 30	6h 40	10h 40	6h 30	10h 30	6h 40	10h 40	6h 30	10h 30	6h 40	10h 40	6h 30	10h 30	6h 40	10h 40	6h 30	10h 30

Cahors, le 8 Novembre

LONDRES ET ROME

On a parlé, il y a longtemps déjà, d'une entente secrète intervenue entre l'Angleterre et l'Italie, entente en vertu de laquelle le gouvernement britannique s'engagerait, dans le cas où l'Italie serait aux prises avec la France, à protéger les côtes italiennes contre les entreprises de la marine française.

Aujourd'hui, cette question revient de nouveau à l'ordre du jour et la presse étrangère s'en occupe avec d'autant plus d'intérêt que cet accord aurait pour résultat immédiat de fortifier la triple alliance et d'isoler davantage la France, contre laquelle cette alliance est dirigée.

Cette entente existe-t-elle en réalité ? est-elle garantie par un document diplomatique engageant les deux parties contractantes ?

Nous avons lieu d'en douter. Il n'est pas douteux que l'intérêt de l'Italie la pousse à se rapprocher de l'Angleterre dont la flotte pourrait lui être d'un grand secours dans le cas d'une guerre avec la France.

Mais il faut être deux pour conclure un marché, dit le proverbe, et, à vrai dire, nous ne voyons pas trop ce que les anglais auraient à gagner à conclure avec l'Italie un accord de cette nature.

On dit bien, il est vrai, que le gouvernement de la reine Victoria pourrait compter sur l'appui des troupes du roi Humbert dans une action dirigée contre la Turquie, ou dans une entreprise en Egypte; mais on est trop prudent à Londres pour s'engager dans une pareille aventure, où l'on serait

certain de rencontrer des adversaires puissants. On sait fort bien que la Russie ne tolérerait pas que l'Angleterre acquit, dans la question d'Orient, une influence qui lui porterait ombrage, et qu'elle saurait s'en venger en poursuivant, avec une nouvelle activité, sa marche en avant vers les Indes.

L'attitude énergique de la Russie dans la question relative au Canal de Suez, a dû faire comprendre à l'Angleterre qu'elle doit se tenir sur une prudente réserve et se garder de soulever un conflit avec le gouvernement de St-Petersbourg.

Et puis, pourquoi l'Angleterre seconderait-elle l'Italie dans sa politique de mauvais vouloir et de rancune vis-à-vis de la France ?

Qu'a-t-elle à y gagner ? Rien.

L'Italie est devenue la vassale de l'Allemagne. Or, les allemands ne sont pas aimés à Londres. Il existe entre les deux pays un vieux levain de haine que les incidents relatifs à la publication des mémoires de Frédéric III et l'attitude de Guillaume II vis-à-vis de sa mère, l'impératrice Victoria, ne sont pas faits pour atténuer. De ce que les italiens aient cru habile de s'unir aux allemands, de se mettre à leur remorque, il ne s'en suit pas pour cela que les anglais doivent se mettre à la remorque des italiens.

A Londres on est égoïste; on n'a pas pour habitude de se montrer généreux sans compensation. Or, on n'ignore pas qu'on ne saurait rien tirer de l'Italie, pas même un appui contre les révoltés du Soudan, puisque les italiens se sont fait battre sur les bords de la mer Rouge.

Aussi commence-t-on à s'impatienter des réclamations des italiens et de l'arrogance

de M. Crispi, devenu le valet de M. de Bismarck.

Le gouvernement de la reine Victoria semble avoir compris qu'il a intérêt à renoncer à un accord qui ne lui rapporterait rien et à ne pas entrer dans la triple alliance, mais à conserver, comme la Russie, sa complète liberté d'action.

Entrer dans la triple alliance, ce serait seconder la politique de l'Allemagne et favoriser ses projets; or, l'Allemagne est l'adversaire de l'Angleterre sur le terrain colonial, on ne saurait l'oublier à Londres.

Menaces de Guerre

Sous ce titre : *Voci di guerra, le Secolo*, de Milan, reçoit de Turin la dépêche suivante :

« On m'affirme de source certaine qu'une conférence a été tenue, ces jours derniers, à l'hôtel de l'Europe, par les représentants des chemins de fer italiens, allemands et autrichiens et, qu'une très longue discussion, a eu lieu entre ces personnages au sujet des mesures à prendre en cas de guerre. »

Il y a été principalement question de transporter rapidement des soldats, des armes et des munitions à travers les trois Etats dans le cas très probable d'une guerre pour le printemps.

A ce sujet, un personnage influent m'assure que les probabilités d'une guerre franco-russe contre l'Allemagne et l'Autriche est plus près de se réaliser qu'on ne se l'imagine.

On me confirme que les ministres de la guerre et de la marine préparent, en tout état de choses, une très prochaine mobilisation des armées de terre et de mer.

Sous le titre de : *Bruits pessimistes*, le *Journal de Spandau*, qui a des relations avec l'état-major allemand, publie un article d'une violence rare :

tion de ces messieurs, prêts à fournir tous les renseignements qu'ils peuvent donner.

— Enfin ! nous allons donc savoir quelque chose de positif, dit le policier avec une évidente satisfaction.

— C'est juste, dit Bernard.

— Et miss Lucy Gordon, où est-elle ? demanda Julian.

— J'ai aussitôt averti le docteur Loreau, reprit le chasseur. Le docteur était près de M. le comte; il délire et est bien malade, lui aussi; le docteur l'a quitté, il a fait transporter miss Lucy Gordon dans le salon bleu, sachant que vous étiez chez elle, messieurs. Il lui prodigue les soins les plus pressés; il semble très inquiet. La pauvre jeune dame serait, paraît-il, dans un état fort dangereux; elle n'a pas encore repris connaissance.

— Sortons, dit Julian; nous n'avons plus rien à faire ici, et peut-être aurions-nous dû nous abstenir d'y venir. Je monte près d'Armand; dans l'état où il est, je ne veux pas le laisser seul. Charbonneau, donnez l'ordre que miss Lucy Gordon soit immédiatement transportée dans son appartement, bien entendu si le docteur Loreau juge ce transport possible.

— Oui, monsieur, répondit Charbonneau. Ils sortirent.

— Et bien, demanda Bernard à l'ancien chef de la sûreté, aussitôt qu'ils furent seuls; que pensez-vous de cette nouvelle complication ?

— Est-ce mon opinion vraie que vous me demandez, monsieur ? répondit le policier en le regardant fixement.

— Pardieu ! certainement.

— Eh bien, monsieur, la voici ; Je déclare que

« Nous croyons que la guerre est, proche, dit ce journal, si nous en jugeons par les travaux extraordinaires auxquels sont soumises toutes les sections du grand état-major. »

L'article dit que, cette fois, la guerre sera européenne et que l'Allemagne aura à faire face à deux ennemis à la fois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 novembre

M. Jacquemart dépose un projet de résolution tendant à la communication de la liste des pensions civiles au-dessus de 3,000 francs. La liste sera annexée au budget.

M. Cunéo d'Ornano demande l'adjonction de la liste des pensionnaires du Deux-Décembre.

L'urgence est prononcée ainsi que la discussion immédiate.

N. Cunéo d'Ornano insiste en faveur de sa proposition.

M. Rouvier dit qu'il n'est pas bon de publier ces listes, il s'adresse à tous les Français, sans distinction de partis, pour éviter cette publicité, qui augmenterait, dit-il, les haines et les luttes qui nous divisent. (Bruit.)

La proposition Jacquemart est adoptée par 203 voix contre 193.

La proposition additionnelle de M. Cunéo d'Ornano tendant à ce que la liste des pensionnaires du Deux-Décembre et de 1848 soit également publiée, est adoptée par 295 voix contre 170.

M. Carré demande la publication de la liste de tous les pensionnaires civils sans distinction.

M. Peytral prétend qu'il sera impossible de dresser cette liste pour le budget actuel. (Exclamations. — Agitation prolongée.)

M. de Cassagnac dit que les républicains voudraient faire croire que le déficit du budget est causé, pour une grande partie, par les pensions de l'Empire; mais le chiffre de ces pensions n'est que de 132,000 fr., alors que celui des pensions du Deux-Décembre dépasse six millions.

Les républicains veulent la lumière; les conservateurs ne la repoussent pas.

c'est bien joué; que nous avons affaire à de *Aers matins*; et qu'ils nous donneront du fil à retordre avant que nous réussissions à leur mettre le grappin dessus, voilà !

— Ainsi, monsieur, malgré ce que vous venez d'entendre, vous persistez à considérer miss Lucy Gordon comme coupable de complicité dans l'enlèvement de mademoiselle de Valenflours ?

— Plus que jamais, j'ajouterais même que c'est ce nouvel incident qui m'affermirait dans mes soupçons. Je vous le répète; nous avons affaire à des ennemis très habiles; ils le sont trop; cette dernière comédie est une faute grave.

— Mais les braves gens qui ont ramené cette jeune dame, et que nous allons interroger, qu'en dites-vous ?

— Ceux-là ne savent rien, et, par conséquent, ne diront rien; voilà précisément où est l'habileté. Ces pauvres gens sont, sans le savoir, les complices inconscients des individus que nous cherchons; et, par cela même, ils sont plus dangereux pour nous.

— Pourquoi donc cela, cher monsieur ?

— Justement parce qu'ils sont de bonne foi, et, par conséquent, ne se doutent pas le moins du monde du mal qu'ils font.

— Oh ! oh ! vous allez bien loin, il me semble, dit Bernard en devenant subitement pensif.

— Laissez faire au temps; le temps est un grand débrouilleur de mystères; lui seul nous dira qui de vous ou de moi a raison.

Sur ces derniers mots, ils entrèrent dans la loge du suisse.

GUSTAVE AIMARD A suivre.

211 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVI

COMMENT M. PASCAL BONHOMME, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE SURETÉ, SE TROUVA SEUL DESON AVIS, ET REFUSA DE DONNER SA LANGUE AUX CHIENS.

Julian hochà la tête.

— Ils subsistent tous, monsieur; cette lettre serait trop infâme, venant de cette jeune fille, si elle avait véritablement le sens que vous lui attribuez; d'ailleurs, remarquez que cette réponse n'est qu'un brouillon évidemment écrit dans un moment de fièvre, et que, revenue à la raison, la malheureuse enfant l'a déchiré et jeté au feu.

— Après l'avoir recopiée peut-être, dit le policier entre ses dents.

— Eh bien, non ! s'écria Bernard; envoyée ou non, cette lettre ne doit pas être ce que vous supposez; et tenez, ajouta-t-il en se frappant le front; pourquoi ces deux lettres ne seraient-elles pas tout naïvement des lettres d'amoureux, dont l'un

impose à l'autre une démarche compromettante à laquelle l'autre se résoud avec un déchirement de cœur, sous l'influence de la passion qui la domine; ces deux lettres prêtent parfaitement à cette double explication; sur ma foi de Dieu, ce doit être cela !

— Moi, je l'affirme ! dit nettement Julian; je connais cette jeune fille depuis plusieurs années, j'ai la ferme conviction qu'elle n'est pas complice de l'enlèvement de mademoiselle de Valenflours.

Le policier eut un ricanement sec comme un roulement de castagnettes.

— Si, comme je l'espère, dit-il sèchement, nous réussissons à découvrir bientôt mademoiselle Lucy Gordon, je vous prouverai le contraire.

— Soit, répondit froidement Julian; mais jusqu'à preuves positives du contraire, je persiste à nier la culpabilité de cette jeune femme.

— Et moi de même, ajouta Bernard; une telle perversité dans une si jeune fille, qui n'a jamais eu de bons exemples sous les yeux, serait une monstruosité.

En ce moment, il se fit un grand bruit au dehors et le canadien Charbonneau se précipita dans la chambre, en s'écriant :

— Miss Lucy Gordon vient de rentrer à l'hôtel; elle était dans un état effrayant !

Les trois hommes se regardèrent avec stupeur à cette nouvelle imprévue. La foudre tombant au milieu d'eux ne les eût pas étonnés davantage.

— Est-elle revenue seule, ou l'a-t-on ramenée ? demanda Bernard au chasseur.

— On l'a ramenée, pauvre dame ! répondit Charbonneau; les braves gens qui l'ont conduit ici sont restés dans la loge du suisse, à la disposi-

La Chambre décide que le projet de M. Jacquemart sera renvoyé dans les bureaux par la nomination d'une commission.

M. Rodat, député de l'Aveyron, demande au gouvernement une allocation de secours en faveur des victimes de l'explosion qui s'est produite samedi dans les mines de Champagnac.

M. Floquet répond que les populations qui ont été victimes de cette catastrophe peuvent compter sur la sollicitude du gouvernement; le ministère de l'intérieur leur enverra des secours; le gouvernement demandera même à la Chambre des crédits spéciaux, s'il est nécessaire.

SÉNAT

Séance du 5 novembre

LES ACTES D'APPEL

Après l'adoption de procès-verbal et le dépôt de plusieurs rapports, le Sénat aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Lisbonne, afin d'unifier les règles relatives aux actes d'appel en matière civile et commerciale et de faire obstacle aux nullités de procédure.

La commission d'initiative conclut à la prise en considération.

M. Lisbonne explique l'objet de sa proposition, qui ne touche pas aux délais prévus par la procédure civile, mais qui ramène à une règle uniforme les formalités si diverses suivant la qualité des litiges, et qui aura l'avantage de mettre un terme aux nullités de forme des exploits d'appel, de dispenser des notifications de l'appel aux greffiers, d'accréditer les certificats délivrés par les greffiers, de diminuer les frais de justice sans nuire sensiblement aux droits du Trésor, enfin et surtout de soumettre à des règles uniformes les exploits d'appel en toute matière.

M. Bozerian reproche au projet de ne pas unifier les règles en question comme on se le propose, et de porter atteinte aux délais d'appel sans apporter une économie dans les frais.

Il votera cependant la prise en considération. Le projet est pris en considération.

INFORMATIONS

Paris, 7 novembre.

La dynamite à Paris. — Deux explosions se sont produites, cette nuit, à Paris, dans deux bureaux de placement, situés l'un dans la rue Boucher, l'autre dans la rue Française.

Les dégâts sont considérables. Il n'y a eu heureusement aucune victime.

Le Matin attribue l'explosion à des cartouches de dynamite placées par des anarchistes.

Epidémie de Massouah. — Cent soixante-dix-neuf soldats et cinq officiers sont malades à l'hôpital de Massouah.

La santé de M. de Bismarck. — Notre correspondant apprend de bonne source que le médecin particulier du prince de Bismarck, le docteur Schwenniger, a déclaré que les bruits qui ont couru tout récemment sur l'état de santé du chancelier sont absolument inexacts.

Nice. — Le bruit court que trois allemands sont inculpés d'espionnage. Deux seraient en fuite; le troisième aurait été arrêté porteur d'un paquet de cartouches Lebel.

TIRAGES FINANCIERS

Dimanche, 5 novembre, a eu lieu, au palais de l'Industrie, le 55^e tirage trimestriel à rembourser pour l'amortissement des obligations de l'emprunt municipal 1875.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 860 numéros, dont les 34 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après:

Table with 4 columns of numbers representing lottery results. Includes numbers like 254,514, 6,810, 283, 003, 345, 083, etc.

Tirage du Crédit foncier

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879). Les numéros 1,633,036 et 1,085,694 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 1,276,709 gagne 25,000 francs. Les numéros 1,385,127 et 493,714 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 1,056,162, 1,784, 581, 1,318, 432, 1,407, 772 et 1,033,318 gagnent chacun 5,000 fr.

Table with 4 columns of numbers representing lottery results. Includes numbers like 813,887, 1,452,127, 639,452, etc.

Table with 4 columns of numbers representing lottery results. Includes numbers like 1,169,509, 517,246, 307,062, etc.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1885)

Le numéro 586,684 gagne 100,000 francs. Le numéro 735,629 gagne 25,000 francs. Les six numéros 414,555, 786,917, 367,728, 680,870, 120,371 et 368,695 gagnent chacun 2,000 francs.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 francs:

Table with 4 columns of numbers representing lottery results. Includes numbers like 37,247, 654,273, 212,960, etc.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bibliothèque Populaire

Les personnes qui désirent emprunter des livres à la Bibliothèque populaire, n'ont qu'à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, dans la Salle de la Bibliothèque, le dimanche, de 9 heures à midi, pour donner leur nom et verser le montant de l'abonnement (30 centimes pour trois mois, 55 centimes pour 6 mois, 1 franc pour un an).

La bibliothèque compte déjà plus de cinq cents volumes. Voici quelques noms d'auteurs, pris au hasard dans le Catalogue:

Histoire. — Thiers, Mignet, Duruy, Henri Martin, Vaulabelle, Grégoire Louis, Claretie, Y. de Ségur, Michelet, etc. Romanciers. — Rabelais, Alexandre Dumas père, Alexandre Dumas fils, Ch. Nodder, Balzac, Abouit, Daudet, Theuriot, Georges Oshé, Georges Sain, Jules Verne, Chéribuliez, M^{me} Devit, M^{me} Fleuriot, M^{me} de Ségur, Walter-Scott, Cooper, Dickens, Mayne-Reid, Gustave Droz, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, Emile Soustrès, Goncourt, etc.

Poètes. — Marot, Lamartine, Alfred de Musset, Victor Hugo, Eugène Manuel, etc.

Sciences diverses. — Simonin, Guillemin Violet le Duc, Elisée Reclus, Otesime Reclus, E. de Amicis, Jossieu, Milne-Edward, Jules Simon, etc.

Phylloxéra. — Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra de Lot s'est réuni, samedi, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Desprats, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet.

Le comité a entendu la lecture et approuvé le procès-verbal de la séance.

Il a repoussé la demande de M^{me} Martel tendant à obtenir une récompense pour son traitement de la vigne; le liquide qu'elle emploie à cet effet peut être un engrais, mais n'est pas un insecticide.

Il décide que les prix des cépages de la pépinière départementale seront réduits cette année.

Une affiche, qui sera placardée dans toutes les communes du département, fera connaître les réductions de prix.

Le secrétaire de la commission délégué par le comité pour visiter les vignobles du Midi et du Bordelais rend compte de sa mission.

Il résulte de ce compte rendu que tous les vignobles des départements visités, grâce à leur reconstitution au moyen de cépages américains, étaient splendides; d'abondantes récoltes existent même dans des terrains que l'on considérait, dans le Lot, comme improductifs. Il est vrai que la vigne est partout parfaitement soignée; on donne plusieurs façons et on applique la bouillie bordelaise.

Aussi, nulle part, le black-rot et le mildew, qui ont enlevé le peu de récolte qui restait chez nous, n'a fait son apparition dans les départements voisins.

Le rapport si intéressant de la commission sera prochainement publié, soit en brochure, soit par la voie des journaux.

Chemins de fer de Brive à Limoges

Le Petit Centre de Limoges, a publié, ces jours-ci, cette très alléchante note:

Chemins de fer. — Nous croyons faire plaisir en communiquant à nos lecteurs le nom des stations de la nouvelle ligne de Cahors à Brive, qui ne tardera pas à être livrée au public. Nous accompagnons chaque nom de l'indication de la distance kilométrique. Nous faisons de même pour la ligne en construction entre Brive et Limoges par Uzerche.

Cahors-Brive. — Espère, 7 kilomètres 5; Saint-Denis, 15; Thédirac, 23; Saint-Clair 34,5; Gourdon, 41; Nozac, 46,5; Lamothe-Fénélon, 52; Cazouls, 58,5; Souillac, 63,5; Cressensac-Gignac, 80,5; Chasteaux, 87,5; Noailles, 92,5; Brive, 100,5.

Brive-Limoges. — Ussac, 7 kilomètres; Donzenac, 11,5; Allasac, 16; Cambon, 23; Vigeois, 31,5; Uzerche, 40; Masseret, 51,5; Saint-Germain-les-Belles, 62,5; Magnac, 66; Pierrebuffière, 78; Solignac, 87; Limoges, 98.

Malheureusement, en nous rapportant à certains documents officiels, nous y lisons:

1^o Que la section de Cahors à Cazouls n'est pas encore livrée à la compagnie d'Orléans chargée de la superstructure dont l'exécution demandera au moins dix-huit mois;

2^o Que la ligne de Souillac à Brive ne l'a été qu'en septembre.

3^o Que la ligne de Brive-Uzerche-Limoges ne sera exploitable qu'en 1893.

M. Regnaud, pharmacien de 1^{re} classe de la marine, est nommé pharmacien principal. M. Reynaud par son mariage avec M^{lle} Carriol, est devenu notre compatriote.

Notre compatriote, M. Perbosc, chargé du cours de sixième à Toulon, est chargé, sur sa demande, du cours de sixième à Périgueux.

Dans le rapport de M. Henri Maret, sur le budget de Beaux-Arts, nous lisons que notre compatriote, M. Moulherat a un appointement mensuel de 2,600 francs et M. Soulaucroix, de 2,200 francs. Tlazac, au même théâtre 7,000 francs par mois.

Les Actionnaires et Obligataires du Canal de Panama sont priés de vouloir bien se réunir dans une des salles de l'Hôtel de Ville, jeudi 8 courant, à 8 heures précises du soir. Un groupe d'Actionnaires.

Montgesty. — On nous écrit:

M. Socirat, maire de Montgesty, est mort subitement, vendredi dernier, 2 du courant, à l'âge de 67 ans.

Ses obsèques, qui ont eu lieu dimanche, au milieu du concours de toute la population de la commune et d'un grand nombre d'habitants des communes voisines, ont été des plus imposantes.

Nous avons remarqué, avec une vive satisfaction, que tous, sans distinction de parti, ont tenu à honneur d'accompagner cet homme de bien à sa dernière demeure.

Sur les bords de la tombe, M. Panouze a fait l'éloge du défunt par quelques paroles touchantes.

Vol à l'Américaine. — Mardi, vers 2 heures du matin, le sieur François Vigier, de la commune de Frayssinet-le-Gélat, se présentait au bureau de police de Cahors et faisait le récit suivant aux hommes de service de nuit:

Mardi, 3 du courant, après avoir vendu mes bœufs sur le foirail, au prix de 700 fr., j'ai été accosté par deux individus étrangers à la ville, lesquels, après m'avoir offert un petit verre, m'ont donné 20 fr., pour les conduire au cimetiére, que nous avons visité ensemble. Au cours de cette visite, ils me confièrent leur sacoché contenant disaient-ils toute leur fortune après m'avoir invité à y déposer mon porte-monnaie, ce que je fis malheureusement. Quelques instants après, ils s'éloignèrent en me priant d'aller les attendre devant un café du Champ-de-Mars. Mon attente fut longue, car ils n'étaient point encore revenus à 8 heures et demie du soir, ce que voyant, je crus devoir rentrer chez moi, en emportant la sacoché. Arrivé près de mon domicile, un soupçon me traversa l'esprit, j'ouvris la sacoché et je m'aperçus avec stupeur qu'elle ne renfermait qu'un porte-monnaie vide, deux rouleaux contenant des boites de bougie et un journal plié. J'ai alors rebroussé chemin et suis venu déposer ma plainte au bureau de police; maintenant je vais repartir, afin de rassurer ma famille qui doit être inquiète de mon absence, mais je reviendrai conférer au sujet de ce vol avec M. le commissaire.

Ca qu'il y a d'assez extraordinaire dans cette affaire, c'est que le plaignant ne s'est point encore présenté au commissariat de police hier, 5 novembre; ce qui permet diverses suppositions. On peut se demander, en effet, si Vigier a dit la vérité ou si, par un motif quelconque, il a raconté une fable.

Une enquête éclaircira sans doute ce point.

Vol. — Au cours de la foire du 3 novembre une dame Billiard, de St-Géry, a déclaré au brigadier de police de service à la Halle, qu'il lui avait été volé ou qu'elle venait de perdre son porte-monnaie contenant 65 francs.

Acte de probité. — Le même jour, M. Louis Vertut, instituteur en retraite, de Calamane, déclarait au commissaire de police qu'on lui avait soustrait ou perdu une somme de 171 francs, aux abords de la Halle. Au moment où le plaignant faisait sa déclaration, une brave femme âgée de 84 ans du nom de Jeanne Cassagne, veuve Jassoulin, demeurant rue Donzelle, 20, rapportait au commissariat la somme susmentionnée, qu'elle venait de trouver sur la voie publique et qui a été immédiatement remise à son propriétaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Famille pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et du Midi, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Pour une famille de 3 personnes (25%), 4 (30%), 5 (35%), 6 (40%) et plus 45%.

Durée de validité: 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Bal de charité. — Les membres de la commission provisoire nous chargent d'informer ceux de MM. les employés, qui par une omission bien involontaire, n'auraient pas reçu de convocation individuelle, qu'une réunion générale aura lieu le samedi 10 novembre courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Cette réunion aura pour objet l'élaboration d'un projet d'organisation et la nomination d'une commission définitive.

Nous sommes sûrs que MM. les employés seront tous présents et ne voudront pas être en reste avec leurs concitoyens. Nos vœux les plus sincères pour la réussite de ce bal, où, nous le savons, les pauvres auront la plus large part.

Police. — Le chien de sœur Bru, charcutier, rue Nationale, Cahors, ayant manifesté des symptômes rabiques, a été abattu; il résulte de l'autopsie opérée par M. Pagès, vétérinaire, que l'animal était atteint de la rage; les mesures usitées en pareil cas ont été immédiatement prises à l'égard des chiens mordus par l'animal malade.

Acte de probité. — Le nommé Devèse, tonnelier, faubourg Saint-Georges, a déclaré au bureau de police qu'il avait trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant deux valeurs de commerce, dont l'une de 420 francs et l'autre de 160, qu'il tient à la disposition de la personne qui viendra le réclamer au bureau de police.

Conseils municipaux. — Les conseils municipaux, dans leur section de novembre, sont appelés à désigner:

1^o Un délégué à la commission administrative de révision de la liste électorale composée de trois membres, le délégué, le maire et le délégué de l'administration (art. 1 de la loi du 7 juillet 1874).

2^o Deux autres délégués du même conseil, formant avec les précédents la commission municipale, laquelle statue par jugement de première instance, sur toutes les réclamations tendant à l'inscription ou à la radiation d'un citoyen sur la liste électorale.

Ajoutons que, dans toute commune divisée en sections, il doit y avoir autant de commissions administratives et municipales que cette commune compte de sections. En ce cas, le Conseil aura donc à désigner un délégué pour chaque commission administrative de section, et deux délégués par chaque commission municipale de section.

Tous ces délégués peuvent être choisis, pourvu qu'ils soient électeurs, dans la commune même, parmi ceux qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

La catastrophe de Cransac

Paris, 6 novembre.

M. Francis Lanoir télégraphie de Cransac à la France:

Nous venons de retrouver le point d'où est partie l'explosion, ainsi que l'ouvrier cause de la catastrophe.

Ce dernier commençait seul une petite réparation et faisait, sur un côté de la galerie, l'entretien réglementaire.

C'est à ce moment que l'explosion de grison a eu lieu et s'est enflammé à la lampe du mineur.

Le verre de cette lampe n'a pas été brisé, mais seulement tordu.

Ce qui prouve que là était le centre et le point de départ de l'explosion, c'est que cet ouvrier a été plus affreusement brûlé que tous les autres. Son pantalon a été détruit sur place par l'explosion. Les cheveux n'existent plus; les parties charnues de la tête sont méconnaissables.

En un mot, il est impossible d'établir l'identité de ce malheureux.

On cite le sang-froid du machiniste Caux, qui ayant entendu et senti l'explosion alors qu'il était à sa machine, située hors des puits, courut au ventilateur et en doubla la vitesse.

Des quantités immenses d'air qui furent envoyées dans la mine, et c'est à cette circonstance que l'on attribue le sauvetage d'un grand nombre de mineurs, qui ont pu fuir par diverses issues.

Le poste de nuit comporte environ 180 hommes. Le soir du sinistre, il n'en était entré que 165. Le nombre de ceux qui ont pu se sauver est donc relativement très considérable.

L'électricité à Espalion

Pendant qu'on procédait dimanche à Cransac, aux funérailles des 40 premières victimes, qui ont trouvé la mort dans la catastrophe du 3 novembre, pendant que la consternation régnait dans tout notre bassin houiller, la ville d'Espalion était en fête, pour célébrer l'inauguration de son éclairage électrique. Ainsi va le monde, ici la joie, là le désespoir.

Il est vrai que les réjouissances se sont fortement ressenties des funérailles arrivées de Campagnac; pendant le tir aux canards et pendant les autres jeux, ce n'était pas l'habitude de tel ou tel concurrent, qui faisait l'objet de toutes les conversations, mais plutôt l'effroyable malheur, qui porte la désolation et la ruine parmi un si grand nombre de nos compatriotes.

M. Lamy, l'ingénieur électricien qui a dirigé tous les travaux, pour l'installation de l'éclairage, a fait, à deux heures devant un grand nombre de personnes, une conférence dans laquelle il a donné des détails techniques, sur la marche de tous ses appareils, en même temps qu'il en expliquait le fonctionnement avec une clarté parfaite pour quiconque a des notions suffisantes en matière d'électricité.

Le moment le plus intéressant de la journée a été celui où, la nuit étant déjà venue, on a procédé à l'allumage instantané de toutes les lanternes municipales, qui sont au nombre de 50, d'une force d'environ 40 bougies chacune. Tous les habitants d'Espalion et les nombreux étrangers qui s'y étaient donné rendez-vous ont été vivement impressionnés par le passage subit de l'obscurité complète à la lumière la plus intense. On remarquait surtout l'éclairage de l'Hôtel-de-Ville, dont la magnifique façade attirait tous les regards, de la splendide église, de la sous-préfecture et des magasins de M. Rieu.

Un grand banquet devait avoir lieu à 6 h. 1/2; mais il s'est produit un incident qui l'a un peu retardé. La lumière qui était d'abord très intense et très vive a diminué tout à coup et a fini par s'éteindre complètement. Déjà quelques sceptiques triomphaient (il y a partout des sceptiques) et annonçaient que le banquet pour l'inauguration de l'éclairage électrique devait être éclairé avec des bougies. Lesseps ou des chandelles de suif. Qu'y a-t-il? Pourquoi cette extinction de feux? Tout le monde se questionnait, personne ne savait rien.

Après une heure environ de ténèbres opaques l'illumination a repris de plus belle pour ne plus s'éteindre. Alors les convives ont pu aller s'asseoir au banquet, qui comptait 120 couverts, et M. Lamy a expliqué la cause de l'éclipse momentanée qui avait ébranlé les timides: une courroie neuve distendue, qu'il avait été nécessaire de raccourcir d'une dizaine de centimètres.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Fille du Régiment n'a pas obtenu tout le succès désirable. Des vides se remarquaient dans la salle; et ces vides ne peuvent pas s'expliquer par la satiété ou la lassitude: Cahors était resté trop longtemps privé de spectacle. Il n'est donc pas douteux que les absences eussent été moins

nombreuses si les représentations des Pitules du Diable n'avaient un peu vidé les bourses.

Il faut bien l'avouer, le plaisir qu'on s'était promis à l'annonce de la Fille du Régiment n'a pas été complètement réalisé. Un des principaux personnages, la Marquise, a tout gâté par son insuffisance.

En revanche, Tonio et Marie ont largement répondu à l'attente générale. Marie, Mlle Franchino, surtout, dont la voix est si fraîche et si souple, dont le geste est si gracieux, a obtenu un véritable triomphe dans le chœur: Salut à la France.

M. Trioque (Tonio), est un ténor léger fort agréable.

REMI-SOL.

Samedi, 40 novembre, M. Pilo donnera Nitouche.

Nous ne sommes pas trop partisans des opéras donnés par fragments. Mais M. Pilo a voulu le même soir nous montrer les meilleurs sujets de sa troupe lyrique. C'est une raison. MM. Ingrémy, fort ténor et Lagarde baryton, ont montré dans le grand air de Lucie « Soleil sur l'arène » toutes les ressources de leurs voix chaudes et bien timbrées. On les jugera mieux dans une œuvre complète.

L'orchestre, sous la direction de M. Mesret, professeur au Conservatoire de Toulouse, a superbement marché.

FAITS DIVERS

Recette pour avoir des petits radis en hiver. — La méthode suivie par les maraichers des environs de Paris est la suivante:

Ils sèment sur une couche de foin recouverte avec du terreau, et ils abritent les semis et les jeunes plantes avec des paillassons qu'ils laissent toujours pendant la nuit et qu'ils enlèvent dans la journée, lorsque le temps est relativement doux.

Enfutage du cidre. — Au moment où va commencer la saison d'enfuter les cidres nouveaux, il est d'une grande importance de s'assurer que les fûts qui doivent servir à les loger sont en bon état d'odeur et ne peuvent leur donner de mauvais goût.

Voici une recette pour détruire la moisissure qui infecte profondément le bois des futailles, le goût d'event, l'odeur de la putréfaction, etc.

Il faut verser, par l'ouverture de la bonde du tonneau, les quantités suivantes, pour un tonneau de 1,200 litres:

Sel de cuisine, 200 grammes; peroxyde de manganèse en poudre, 290 grammes; acide sulfurique concentré, 200 grammes; 6 litres d'eau bouillante.

Cela fait, on assoujettit fortement la bonde, on agit un peu le fût, puis, on le laisse ensuite en repos, pendant trois ou quatre heures. On ouvre alors la bonde et l'on rince à grande eau à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle ressort, bien claire et sans odeur.

Si le fût est plus petit ou plus grand, on diminue ou on augmente proportionnellement la quantité des agents désinfectants.

Le prix des pommes. — La récolte des pommes est meilleure en générale qu'on ne le supposait. Dans la Mayenne on cote, livrable en novembre, 50 à 52 francs les 500 kilos.

En Bretagne, les prix sont à peu près les mêmes. En Normandie, les pommes de première et de seconde saison, à livrer en gare, ont été vendues de 40 à 59 francs les 500 kilos.

A Rouen, on cote 60 à 65 francs, rendu en gare, droits du Trésor et de ville compris (11 francs 90).

A Paris, les prix sont bien tenus, de 101 à 110 francs.

Le génie des criminels

Que mes lecteurs se rassurent; en dépit de ce titre, il ne sera pas question de politique dans cette causerie. Je ne viens pas aujourd'hui à la remorque de M. Gilly.

Je ne veux m'occuper que des voleurs professionnels, de ceux qui, ne considérant pas le vol comme talent d'agrément, ont le droit de figurer dans le Vapereau de la pègre avec cette mention: Un tel, voleur français, né le..., etc.

Mon sujet m'est tout naturellement indiqué par la condamnation d'Allmayer, l'aimable israélite qui vient de rudement occuper la cour d'assises de la Seine, pour avoir étirillé dans les grands prix deux ou trois de ses coreligionnaires.

Cet Allmayer n'est évidemment pas un escroc ordinaire. Il opère avec talent, use à merveille du téléphone, se maquille comme pas un, s'évade comme un oiseau. Cependant il y a eu plus fort que lui.

Sans sortir de ce siècle, je trouve le nom d'Anthelme Collet, coquin d'une autre envergure que cet Allmayer.

Collet, qui termina ses jours au bain de

Rochefort, exerçait au grand soleil et sur de grands théâtres. On le vit tour à tour évêque, inspecteur, général remplissant durant plusieurs jours les fonctions des charges usurpées et opérant le vide absolu dans les caisses soumises à son fallacieux contrôle.

Collet est bien oublié aujourd'hui. C'est un sacrifié. Il eut, en effet, le malheur d'exercer ses talents sous Napoléon 1er, qui ne favorisait guère la presse d'informations et qui faisait assez de bruit pour son compte. Le soleil du comarçonnais à quelque peu éclipsé la lanterne du voleur.

Cependant, un contemporain n'a pas hésité à consacrer tout un petit volume, imprimé avec des têtes de clous, sur du papier à chandelles, aux exploits de notre picaro.

Quelques extraits savants de cet ouvrage rendront mes lecteurs aussi fort que moi sur le personnage indiqué.

Né à Belley, dans l'Ain, en 1785, au sein d'une honorable famille, Collet dut à de généreuses protections son entrée à l'École militaire de Paris, puis sa nomination au grade de sous-lieutenant d'infanterie.

Il ne demeura guère au régiment, où les recettes sont quasi nulles. Nous ne tarderons pas à le retrouver dans la haute Italie, transformé en ecclésiastique, prêchant, édifiant et surtout empochant.

Le cadre de cette causerie ne nous permet pas de suivre notre héros le long de toutes les étapes de sa criminelle carrière. Abordons seulement avec son biographe les points culminants de sa regrettable odyssée.

Il se présenta à Nice déguisé en évêque, ici je cite le biographe.

« A son entrée dans la ville, il descendit à l'hôtel de la Truite, où son costume lui attira bientôt la visite de deux vicaires généraux qui se présentèrent au nom de l'évêque de Nice.

L'indigne prélat les reçut avec une adresse inimitable et après avoir donné à baiser l'anneau sacré, leur montra la bulle d'institution qu'il avait falsifiée.

« Peu de temps après il se trouva tête à tête avec l'évêque. Après avoir essayé quelques agréables reproches sur l'indifférence qu'il avait montrée en se logeant ailleurs qu'au palais épiscopal, il fut obligé de céder aux vives instances de son collègue et le suivit dans sa maison. »

Au palais épiscopal il présida un grand dîner, émerveille les convives par sa conversation brillante, esquive des questions théologiques et promet de visiter le lendemain les séminaires de la ville.

Une redoutable épreuve l'attendait: Laissons parler le biographe:

« Malgré la fougue et vigoureuse résistance de Collet, il fut arrêté qu'il se chargerait de l'ordination de soixante jeunes ecclésiastiques. Fatale et rude épreuve pour l'inexpérience de Collet dans une matière aussi grave. Il ne se présentait qu'un seul moyen de s'affranchir du précipice. Il eut la chance de le trouver et l'audace de l'appliquer. La veille de l'ordination il passa la nuit entière à apprendre par cœur les premiers et derniers psaumes qui se récitent en pareil cas et cette précaution, aidée de son aplomb habituel, le rendit vainqueur de tout obstacle. »

On le fait ensuite monter en chaire.

« Il y fut mieux à l'aise. Sa parole rapide, éloquente, fit retentir la voûte de l'église et émut bien des cœurs. C'était justement un sermon de Bourdaloue, qu'il débita sans hésitation, l'ayant appris par cœur quelques mois auparavant.

Je ne parle pas des petits profits, emprunts, visite de caisses, etc.

Vient-on voir Collet dans un rôle tout à fait opposé. La voilà à Valence, à Avignon, à Montpellier; il porte l'habit brodé d'inspecteur général. A Valence, il inspecte la garnison sur les glacis de la citadelle, décore plusieurs officiers, et, bien entendu, vide les caisses régimentaires. « A Montpellier, il passe une grande revue imposante sous tous les rapports. Collet poussa la générosité à l'excès. De nombreuses décorations furent distribuées, et le cri de: « Vive l'inspecteur général! » passa dans tous les rangs. »

Ce fut par exemple, sa dernière revue. Il avait été reconnu; il est arrêté au milieu d'un banquet que lui offrait le préfet.

Cependant on ne le tient pas longtemps en prison. Une fantaisie du préfet lui vient en aide pour son évasion. Ce fonctionnaire, voulant recréer quelques convives, a la malencontreuse idée de leur montrer Collet au dessert.

Celui-ci n'a garde de se refuser à l'exhibition. « Comme le préfet n'était pas encore visible, continue le biographe, on conduisit Collet dans une petite salle où on le laissa seul.

« Notre prisonnier conçut aussitôt l'idée de

s'enfuir. Mais comment effectuer cette difficile entreprise? L'inspecteur, regardez-le; bientôt il ne sera plus au pouvoir de la justice. Il voit sur une table deux plats de crème, ils vont devenir sans peine l'instrument de son évasion. Il se revêt d'un gilet rond et d'un tablier trouvés sous sa main, couvre sa tête d'un bonnet de coton et, s'armant des deux plats, passe sans hésiter devant les gendarmes. »

Le voilà dans la rue libre; il trouve asile en face même de la préfecture.

Nous devons borner là nos extraits, trois colonnes ne suffiraient pas pour narrer toutes les aventures de notre triste héros, qui fut repris, relâché et définitivement condamné par le jury du Mans à vingt ans de travaux forcés, à l'exposition et à la marque. Juste châtement de ses innombrables faux, vols, usurpations.

Brûlée vive. — Il y a trois semaines environ, la dame Julie Lespinois, épouse Gallard, domiciliée à Issigeac (Dordogne), fut victime d'une imprudence trop fréquente chez les ménagères. Elle garnissait, la nuit venue, une lampe d'essence minérale, à la fleur d'une bongie que tenait son enfant. Le liquide, très volatile, s'enflamme soudain et communique le feu aux vêtements de la pauvre femme. Elle est morte jeudi dernier des suites de ses brûlures, après de longs jours d'atroces souffrances.

EMPIRE DU BRÉSIL

ÉMISSION

de 33,000 Obligations 1er Hypothèque

CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

« BAHIA E MINAS »

Capital-actions: 12,000 contos (34,000,000) de fr.

OBLIGATIONS de 500 fr. OR, rapportant 25 fr. par an, 12 fr. 50 par semestre, les 1er avril et 1er octobre

Amortissement en 24 années par tirages semestriels Premier remboursement le 1er avril 1889

Garantie hypothécaire sur 377 kilomètres de ligne, dont 162 en pleine exploitation. La Comp. Fives-Lille fournit le matériel fixe et roulant, qui est compris dans la garantie hypothécaire.

GARANTIE DE LA PROVINCE DE GERAES

Lois des 17 octobre 1883 et 22 août 1888

Le Gouvernement de Minas Gerais garantit, pendant les 24 années que dure l'amortissement de l'emprunt, un produit annuel de 7,000 sur un capital de 6,000 contos de reis (17 millions de francs).

Cette garantie, transférée par la Compagnie aux 33,000 obligations, constitue une ressource annuelle supérieure à l'annuité qu'exigent l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt en 24 ans.

Prix d'émission: 467 fr 30 payables

Table with 2 columns: Amount and Payment details. Includes rows for 50, 100, 150, and 467 50.

Fr. 467 50 Net à verser 464 50 Par obligation jouissance du 1er avril 1889

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres en souscrivant n'auront à verser que 460 fr.

SOUSCRIPTION OUVERTE LE JEUDI 15 NOVEMBRE 1888

A Paris, à la Banque Parisienne; A Bruxelles, chez MM. Delloy et Co; A Anvers, à la Banque C. J. M. de Wolf; Et chez tous les correspondants des départements et de l'étranger.

L'admission aux cotes officielles sera demandée. Réserve est faite pour la répartition.

Maux de dents et Baume Victor

Loubillé, par Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), le 20 octobre 1888. — Un de mes élèves souffrait horriblement de maux de dents, si bien qu'il criait en pleine classe: Une goutte de Baume Victor (2 fr. le flacon) sur un peu de coton, appliquée sur la dent gâtée, a enlevé la douleur instantanément. — Ma femme souffre souvent de migraines et de maux de tête très violents. Une friction avec le Baume Victor suffit pour les faire disparaître. Je vous autorise de grand cœur à publier ces excellents résultats.

LECLEUR, Instituteur. M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de Gramont, Paris.

BOURSE. — Cours du 7 novembre 1888.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Lists various bonds and actions like 3 0/0, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, etc.

ETUDE DE M. Georges DELBREIL, licencié en droit avoué à Cahors

EXTRAIT

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au douze décembre mil huit cent quatre-vingt-huit à l'audience du Tribunal civil de Cahors.

Par procès-verbal de Daynard, huissier à Duravel, en date du trente août mil huit cent quatre-vingt-huit, dénoncé le six septembre suivant et le tout transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le onze du même mois de septembre, vol. 125, numéros 15 et 16.

A la requête du sieur Urbain Albet, propriétaire-méunier, habitant et domicilié à Latour, commune de Belaye. Lequel a constitué pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, aux fins d'occuper sur la saisie dont il sera ci-

après question, M^e Georges Delbreil, demeurant à Cahors, Cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice de Jean Fauvel et de Catherine Viussens, son épouse, propriétaires-cultivateurs, habitants et domiciliés de la commune d'Albas.

A la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre

1^o Une vigne perdue, située au lieu dit Combalous, formant le numéro 651, section H, de la matrice cadastrale de la commune d'Albas, d'une contenance approximative de cinquante-un ares sept centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trois francs 80 centimes ;

2^o Une terre, située au lieu dit Combe-Oulières, formant le numéro 622, section H, de ladite matrice cadastrale d'Albas, d'une contenance approximative de deux ares quatrième classe, d'un revenu de trente-huit centimes ;

3^o Une vigne, sise au même lieu, formant partie du numéro 623, section H de ladite matrice cadastrale d'Albas, d'une contenance de douze ares soixante-trois centiares cinquième classe, d'un revenu de soixante-deux centimes ;

4^o Une autre vigne au même lieu, formant partie du numéro 624, section H de ladite matrice cadastrale de la commune d'Albas, d'une contenance de un hectare cinquante-trois ares trente centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de dix francs 31 centimes ;

5^o Une terre au même lieu, formant partie du numéro 622, section H de ladite matrice cadastrale d'Albas d'une contenance de quatre ares, d'un revenu de soixante-seize centimes ;

6^o Une vigne au même lieu, formant partie du numéro 623, section H, de ladite matrice cadastrale d'Albas, d'une contenance de vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares, cinquième classe d'un revenu de un franc 42 centimes.

7^o Une maison construite sur le numéro 624, section H de ladite matrice cadastrale d'Albas ; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier ; elle confronte au levant au chemin de Combe Oulières et des autres côtés à propriétés saisies et à la part attribuée aux mariés Maradènes fille et genre du saisis.

Le rez-de-chaussée a une porte et une fenêtre au levant : le premier étage est desservi par une calle d'abord et ensuite par un escalier de quatre marches en pierre. Au bout de cet escalier se trouve un palier sur lequel est la porte d'entrée au midi ; il y a aussi trois fenêtres au levant donnant aspect sur le chemin de Combe Oulières. Le grenier est desservi par une ouverture au couchant. Cette maison est construite en pierres, et couverte en tuile canal. Elle est portée à la matrice cadastrale pour un revenu de quatre francs cinquante centimes.

Tous ces biens sont situés dans la commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors. Ils sont jouis et exploités par les dits époux Fauvel, et Catherine Viussens.

Le cahier des charges a été déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, et la publication

en a été faite le trois novembre courant à l'audience du Tribunal civil de Cahors et l'adjudication a été continuée au douze décembre suivant.

En conséquence l'adjudication desdits biens sera faite le douze décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix francs ci-dessus mentionnés plus en sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Les frais, ceux d'ordre exceptés seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le 11 novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o 100, regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIE

CAHORS, 6 - Allées Fénélon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature - Hydrothérapie complète chaude et froide - Étuves - Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Table with 2 columns: Description of services (Bain simple, Bains médicamenteux, Bains sulfureux alcalins, etc.) and Price (0 fr. 75, 1 fr. 50, etc.)

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

Advertisement for 'CALENDRIER DU LOT' 1889, published by Edouard Delaud, Libraire-Éditeur, Rue de la Mairie, Cahors. Includes a coat of arms and text about statistical and administrative information.

Vins rouges de table

Narbonne 1^{er} choix, expédiés directement de la propriété à 90 fr. la barrique de 220 litres, logés, droits de régie et ports payés gare de l'acheteur. S'adresser à Messieurs JEANDET et PIGASSOU, propriétaires, à Narbonne. Envoi franco sur demandes d'échantillons et prix courants pour les qualités supérieures. Représentants sérieux sont demandés.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE - Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL - Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS - Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE - Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

UN RÉDACTEUR

bien au courant, désire rédiger un journal Conservateur ou très modéré. Ecrire à l'Agence Havas, à Paris, 8, place de la Bourse, aux initiales S. P.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS. Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONT. Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. - Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTE. - M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Table with 2 columns: Type of chaux (Chaux pour la construction, Chaux pour amendements) and Price (1 fr. 10, 0 35)

PRIS A L'USINE A GAZ

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. - BALARUC, 1 fr. 25. - BONDONNEAU, 1 fr. 00. - BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. - BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. - BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. - BUSSANG, 0 fr. 90. - CHATEAUFORT, 0 fr. 40. - CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. - CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. - CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - GAZOSTS, 1 fr. 20. - HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. - MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. - OREZZA, 1 fr. 25. - POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. - REINE DU FER, 0 fr. 80. - ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. - SIERCK, 1 fr. 10. - VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Large advertisement for 'LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES MÉDAILLE D'OR' by FOURGEAUD & LACOSTE. Includes a coat of arms, medals, and text describing the product as a 'Bourgeois de Sapin' liqueur.